



*Ministère du Travail, des Relations sociales,
de la Famille, de la Solidarité et de la Ville
Secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité*

Le Secrétaire d'Etat

Paris, le

19 FEV 2000

CAB/NM/PS/PZ/GCB
Scop A : 09041823/D - 09018331

Cher

Madame la Députée,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur votre dépôt d'une proposition de loi visant à instituer à l'Assemblée Nationale une délégation parlementaire aux droits de l'enfant.

Je vous remercie de m'avoir tenue informée de votre démarche.

Nous devons continuer à unir nos efforts pour améliorer la protection des enfants dans notre pays.

A cet égard, le 20^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des droits de l'enfant que nous avons célébré le 20 novembre dernier a été marqué par des annonces très fortes du Président de la République.

Il a en effet décidé de me confier le soin d'organiser au semestre prochain avec les principales associations actives en matière de protection de l'enfance, les conseils généraux et les réseaux des travailleurs sociaux, des états-généraux de l'enfance.

Il s'agira notamment :

- d'améliorer la transmission de l'information préoccupante, prévue par la loi du 5 mars 2007, pour éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux ;
- de valoriser le travail des travailleurs sociaux et de leur permettre d'accomplir au mieux les difficiles missions qui sont les leurs ;
- d'accroître la prévention de la maltraitance par un soutien plus actif à la parentalité dans les premiers mois de l'enfant ;
- de mieux venir en aide aux enfants qui vivent avec leurs familles dans des situations de grande pauvreté, en favorisant par exemple les contacts entre les familles et les équipes pédagogiques à l'école et en portant une attention particulière aux questions de logement.

Madame Henriette MARTINEZ
Députée des Hautes-Alpes
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

.../...

S'agissant du fonds national de financement de la protection de l'enfance prévu par la loi du 5 mars 2007 et dont les conditions de sa mise en œuvre effective se sont heurtées à des difficultés juridiques, le Président de la République m'a demandé d'étudier avec les associations les formules permettant d'atteindre les objectifs du fonds.

En soutien à ce plan d'actions, j'ai voulu faciliter la compréhension et l'appropriation des droits des enfants par les enfants eux-mêmes. J'ai donc lancé une campagne de communication qui s'articule autour de supports complémentaires :

- un site Internet qui s'adresse directement aux enfants, pivot central à forte dimension pédagogique (www.convention-enfants.fr)
- une affiche, également en ligne, est actuellement en cours de diffusion par courrier auprès de l'ensemble des mairies et des écoles de France pour susciter le débat au sein des familles et entre les enfants.

Soyez donc assurée de toute ma détermination agir à vos côtés pour défendre les droits des plus vulnérables d'entre nous.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de ma considération distinguée.

Je vous remercie de votre
engagement et
de votre amitié !

Nadine MORANO

